



A Mr le DASEN de la Gironde
30 cours de Luze
33 300 Bordeaux

Bordeaux, le 03 juillet 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Nous apprenons ce jour par courriel des notifications de mesures de carte scolaire, notamment 6 fermetures de classes qui seraient effectives au 1^{er} septembre 2019.

Nous vous demandons de porter ces décisions à l'examen du Comité Technique Spécial Départemental du 11 juillet afin de:

- respecter les instances qui doivent jouer leur rôle d'expertise.
- respecter les écoles qui doivent pouvoir expliciter et défendre leur situation.
- respecter les personnels subissant ces mesures.

Si notre convention orale et unanime à l'ouverture de classes ante instance demeure légitime pour le bien-être des élèves et des personnels, les décisions de fermeture ne peuvent être abordées de la même façon tant leurs conséquences sont différentes sur le fonctionnement des écoles et la carrière des personnels.

Marlène FERNANDEZ, *secrétaire départementale SNUDI FO 33*

Marc VIECELI, *co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU 33*